

Compte-rendu synthétique des décisions du Conseil Municipal du 07 avril 2016

Présents : Nelly BAJOLLE, Guillaume BEZARD, Jacques BURLE, Christian CHENEZ, Rachel CHIRON, Brigitte DURAND, Sandrine GALOPIN, Serge GARCIA, Bernadette JARD, Liliane LECONTE, Chantal MAILLET, Jean-Marie MASSEY, Mickaël MATRAY, Bruno POISSONNIER, Jean-Luc QUEIRAS, Jean-Pierre RAMIREZ, Christophe RIMBAULT, Maryline RETOT.

Absents : Sandrine BARBE, Frédéric BLACHERE (Procuration à Nelly BAJOLLE), Anne-Marie CURNIER (Procuration à Rachel CHIRON), Vanina TANARI (Procuration à Serge GARCIA).

Secrétaire de séance : Jean-Luc QUEIRAS

Le quorum étant atteint, M. Bruno POISSONNIER, Maire, ouvre la séance.

1. APPEL À CANDIDATURES POUR LA BUVETTE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à candidatures pour la gestion de la buvette de la piscine pour les saisons d'été 2016 – 2017 et 2018 pour un montant de 2100 € annuels minimum, précise que cet appel à candidatures sera inséré dans le magazine municipal ainsi que dans les journaux locaux, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

2. RUPTURE DE CONTRAT ADMINISTRATIF DE LOCATION AVEC PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE ENTRE LA SARL STRATERRE ET LA COMMUNE DE SAINTE-TULLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte la rupture du contrat administratif de location avec promesse unilatérale de vente signée par la SARL STRATERRE par le prononcé de liquidation judiciaire du Tribunal de Commerce de Manosque en date du 10 février 2009, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour échanger toutes signatures permettant la mise en œuvre du contrat administratif à venir, y compris l'avenant à la convention passée avec le Conseil Régional, ainsi que pour procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

3. BUDGET PRINCIPAL 2015—VOTE DES RESTES À RÉALISER

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, reconnaît la sincérité et approuve l'état des restes à réaliser 2015 tels que présentés ci-dessus, décide d'inscrire ces restes à réaliser au compte administratif de l'exercice 2015, décide de reporter ces restes à réaliser au budget 2015, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

Contre : 0

Abstention : 5 : Guillaume BEZARD, Christian CHENEZ, Serge GARCIA, Maryline RETOT, Vanina TANARI (Procuration donnée à Serge GARCIA). **Pour** : 16.

4. BUDGET PRINCIPAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, premier adjoint (Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote), à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 élaboré pour le Budget Principal de la Ville de Sainte-Tulle, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, dit que le résultat sera affecté par délibération, à intervenir.

5. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion présenté au titre du budget principal pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal, habilite Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2015 ainsi que tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

6. BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 AU BUDGET 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 au BP 2016, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente à ce dossier.

Contre : 0 - **Abstention** : 5 : Guillaume BEZARD, Christian CHENEZ, Serge GARCIA, Maryline RETOT, Vanina TANARI (Procuration donnée à Serge GARCIA) - **Pour** : 16.

7. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Budget Principal de la Ville de Sainte-Tulle présenté au titre de 2016, tel que défini ci-dessus, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

Contre : 0 -

Abstention : 5 : *Guillaume BEZARD, Christian CHENEZ, Serge GARCIA, Maryline RETOT, Vanina TANARI (Procuration donnée à Serge GARCIA) -*

Pour : 16.

8. BUDGET PRINCIPAL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Les taux d'imposition se présentent ainsi :

- Taxe d'habitation : 6.62 % (base prévisionnelle 3 988 000 – produit : 264 006 €)
- Taxe foncier bâti : 31.81 % (base prévisionnelle 4 301 000 – produit : 1 368 148 €)
- Taxe foncier non bâti : 96.81 % (base prévisionnelle 77 400 – produit : 74 931 €)

Le total du produit fiscal attendu permettant d'assurer l'équilibre budgétaire s'élève pour l'exercice 2016 à 1 707 085 € auxquels s'ajoutent 52 127 € d'allocations compensatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le total du produit fiscal attendu permettant d'assurer l'équilibre budgétaire 2016 s'élève à 1 707 085 euros auxquels s'ajoutent 52 127 euros d'allocations compensatrices, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales et de les fixer comme exposé ci-dessus, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce afférente à la bonne gestion de ce dossier.

9. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission des finances a étudié le 8 mars et le 31 mars 2016 l'ensemble des demandes des associations, a fixé la liste des associations bénéficiant d'une subvention ainsi que les montants proposés. Ces propositions sont présentées sous forme de tableau, joint à la présente délibération.

La présente délibération est établie en vue de

justifier auprès du comptable le versement des subventions de fonctionnement aux associations.

Les Conseillers Municipaux ci-dessous désignés, membres d'associations locales ne prennent pas part au vote pour les attributions de subventions suivantes :

M. QUEIRAS Jean-Luc (USST Football),
Mme DURAND Brigitte (Festivités Tullésaines),
M. MATRAY Mickaël (USST Judo°
Mme MAILLET Chantal (USST Football,
Festivités Tullésaines)
Mme GALOPIN Sandrine (Festivités
Tullésaines),
Mme CHIRON Rachel (Festivités Tullésaines),
Mme RETOT Maryline (FCPE),
M. BEZARD Guillaume (Secours Populaire),
M. GARCIA Serge (Secours Populaire,
Coopérative scolaire Max-Trouche).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions telles que proposées par la Commission des Finances selon le tableau annexé, précise que le montant des subventions ainsi votées comprend les acomptes qui ont pu être alloués depuis le 1er Janvier de l'exercice 2016 et s'élèvent à 24 400 €, dit que le solde de l'article budgétaire fera l'objet de décisions ultérieures, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

10 BUDGET ACTION ÉCONOMIQUE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, premier adjoint (Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote), à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 élaboré pour le Budget annexe Action Economique, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, dit que le résultat sera affecté par délibération, à intervenir.

11. BUDGET ACTION ÉCONOMIQUE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion présenté au titre du budget annexe consacré à l'Action économique pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal, habilite Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2015 ainsi que tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**12. BUDGET ACTION ÉCONOMIQUE
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 AU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe Action économique, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**13. BUDGET ACTION ÉCONOMIQUE
VOTE DU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**14. BUDGET OPÉRATIONS FUNÉRAIRES
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Après avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, premier adjoint (Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote), à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 élaboré pour le Budget annexe Opérations funéraires, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, dit que le résultat sera affecté par délibération, à intervenir.

**15. BUDGET OPÉRATIONS FUNÉRAIRES
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion présenté au titre du budget annexe consacré aux opérations funéraires pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal, habilite Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2015 ainsi que tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**16. BUDGET OPÉRATIONS FUNÉRAIRES
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 AU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe Opérations funéraires, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**17. BUDGET OPÉRATIONS FUNÉRAIRES
VOTE DU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget annexe Opérations funéraires présenté au titre de 2016, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion

de ce dossier.

**18. BUDGET CINÉMA
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Après avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, premier adjoint (Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote), à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 élaboré pour le Budget annexe Cinéma, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, dit que le résultat sera affecté par délibération, à intervenir.

**19. BUDGET CINÉMA
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion présenté au titre du budget annexe consacré au Cinéma pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal, habilite Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2015 ainsi que tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**20. BUDGET CINÉMA
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 AU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe Cinéma, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

**21. BUDGET CINÉMA
VOTE DU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget annexe Cinéma présenté au titre de 2016, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la bonne gestion de ce dossier.

Fait à Sainte-Tulle, le 08 avril 2016

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 40.*

Le Maire,



Bruno POISSONNIER.

SUBVENTIONS RECAPITULATIF	VOTE DU CM
--------------------------------------	-------------------

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Sainte-Tulle Rando	900,00
Gymnastique Volontaire Sainte-Tulle/	820,00
U.S.S.T. Tennis	6 200,00
U.S.S.T. Foot	17 000,00
U.S.S.T. Judo	1 600,00
U.S.S.T. Cyclo	700,00
Sainte-Tulle Vélo Sport	2 400,00
USST Volley Ball	400,00
La Boule Tullésaine	700,00
Haltérophilie Musculation Sainte-Tulle	2 000,00
Tennis de table Sainte-Tulle	200,00
Totaux	32 920,00

ASSOCIATIONS LOCALES

HARMONIE MUNICIPALE	500,00
LA DIANE TULLÉSAINE	1 000,00
FESTIVITES TULLESAINES	14 800,00
PETITES CASQUETTES	500,00
CLUB PHILATHELIQUE	300,00
CLUB PHILATHELIQUE - Subvention	470,00
ECHARPE D'IRIS	170,00
ATELIER DE CLAIRE	300,00
BONSAÏ YAMADORI 04	300,00
BOURSE DU TRAVAIL	400,00
F.N.A.C.A.	150,00
A.C.P.G.	300,00
PARENTS D'ELEVES F.C.P.E.	250,00
GROUPEMENT DES PARENTS-ALPE 04	250,00
S.P.F. STE-TULLE/CORBIERES	700,00
ASS. DONNEURS SANG BENEVOLES	300,00
ASS. LOCATAIRES HLM	200,00
TETEA DURANCE LUBERON	600,00
LE CENOGRAPHE	500,00
LE QUOI QU'ON DIT	1 115,00
L'ARBRE A PENSER	2 500,00
Totaux	25 605,00

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

A.P.A.J.H.	180,00
RESTO DU COEUR	200,00
CROIX ROUGE	200,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	150,00
COLLECTIF RÉA MANOSQUE	300,00
FREQUENCE MISTRAL	250,00
ANACR Les Amis de la Résistance	100,00
RADIO-VERDON	180,00
BOUCHONS D'AMOUR 04	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DES ALPES DU SUD	200,00
Totaux	1 960,00

ORGANISMES LIES A LA COMMUNE

A.O.S.P.C.	20 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE P.E.	940,00
COOPERATIVE SCOLAIRE M.T.	1 180,00
COOPERATIVE SCOLAIRE L.W.	550,00
COOPERATIVE SCOLAIRE D.C.	540,00
PROJET PEDAGOGIQUE PAUL ELUARD	800,00
PROJET PEDAGOGIQUE MAX TROUCHE	1 785,00
PROJET PEDAGOGIQUE DANIELLE CASANOVA	810,00
PROJET PEDAGOGIQUE LANGEVIN WALLON	800,00
Totaux	27 405,00

RECAPITULATIF GENERAL**87 890,00**